

**ARRÊTE DU MAIRE**

Vu la situation sanitaire en cours,

Vu les instructions des services de l'état et les informations en ma possession, j'ai décidé de prendre les mesures suivantes, jusqu'à nouvel ordre :

- La Mairie sera fermée au public. Une permanence sera tenue de 8h30 à 10h30.

L'accueil téléphonique sera assuré en cas d'urgence (laisser un message sur le répondeur), par fax au 04.90.77.84.08.

- L'Ecole sera ouverte seulement aux enfants de parents « professionnel de santé ».

La cantine ne sera pas assurée, les enfants devront apporter leur panier repas.

- La Bibliothèque sera fermée.

Seuls les commerces d'alimentation sont ouverts ainsi que le bureau de tabac. Merci de respecter les modalités d'accès organisés par leur propriétaire.

**Respectez les consignes de sécurité**, ne vous embrassez pas, ne vous touchez pas la main. Evitez la concentration des personnes y compris chez vous.

Je reste à votre disposition au 06.73.46.13.20

Fait à La Bastide des Jourdans,

Le 17 mars 2020

Le Maire,  
RUFFINATTI Michel



Copie à :

- Représentants des Parents d'élèves
- Madame la Directrice de l'École, Laurence PINEAU
- Président(e)s des associations